



NOTICE

concernant la manière de remplir la déclaration
de prestations en capital (formulaire 563) 2^e pilier /pilier 3a

1. Dossier n°

Indiquer le numéro de dossier attribué à la société.

2. Déclaration n°

Les déclarations doivent être numérotées d'une manière continue.

3. Remplace déclaration du

Pour une déclaration ordinaire définitive, laisser ce champ vide. En cas d'annulation ou de rectification, indiquer dans ce champ la date de la déclaration à annuler ou à remplacer en format JJ.MM.AAAA.

4. Institution de prévoyance / établissement d'assurance

Indiquer le nom, la rue et le numéro, le NPA (n° postal d'acheminement) et le siège de l'institution ou de l'établissement.

5. Genre de prévoyance

Déterminer le genre de prévoyance: choisir «2^e pilier», «police ou compte de libre passage» ou «pilier 3a».

6. Réalisation de l'événement assuré le

Indiquer la date d'arrivée à l'âge terme (âge final ou âge en cas de vie), du décès ou du début de l'invalidité en format JJ.MM.AAAA.

7. Police n°

Indiquer le numéro de la police.

8. Seulement pour l'établissement d'assurance / (le cas échéant) d'assurance collective

8.1. Nom et adresse du preneur d'assurance collective

Indiquer le nom, la rue et le numéro, le NPA (no postal d'acheminement) et le lieu.

8.2. Paiement direct: choisir oui ou non.

9. Nom et adresse du preneur de prévoyance / de l'assuré

9.1. N° AVS / numéro d'assurance sociale

Si disponible, indiquer le numéro AVS ou le numéro d'assurance sociale.

9.2. Nom, prénom, rue et numéro, NPA (no postal d'acheminement)

Indiquer aussi le lieu de domicile et le canton.

9.3. Date de naissance

Indiquer la date de naissance en format JJ.MM.AAAA.

10. Nom et adresse de l'ayant droit

Si l'ayant droit est aussi l'assuré, indiquer toutes les données le concernant (no AVS ou no d'assurance sociale, adresse et date de naissance).

10.1. N° AVS / numéro d'assurance sociale

Indiquer le numéro AVS ou le numéro d'assurance sociale. Si la prestation est versée à plusieurs ayants droit, il faut remplir un **formulaire d'annonce séparé** pour chaque personne ayant droit. Si l'ayant droit ne dispose pas encore d'un numéro AVS / d'un numéro d'assurance sociale, il/elle doit en faire la demande auprès de la caisse centrale de compensation CdC : [Primo-acquisition du numéro AVS \(admin.ch\)](http://admin.ch).

10.2. Nom, prénom, rue et numéro, NPA (no postal d'acheminement)

Indiquer aussi le lieu de domicile et le canton.

10.3. Date de naissance

Indiquer la date de naissance en format JJ.MM.AAAA.

Pour les diplomates nationaux, les ayants droit résidant à l'étranger et les personnes morales en tant qu'ayants droit, il faut toujours indiquer le numéro AVS / numéro de sécurité sociale suivant : 756.0000.0000.02.

Les prestations en capital du 2^{ème} pilier resp. 3a versées à des diplomates étrangers en tant qu'ayants droit ne sont pas soumises à l'obligation d'annonce au sens de la présente notice.

11. Motif du paiement

Choisir et indiquer le motif du paiement: cas de vie, décès, invalidité, départ définitif de la Suisse, établissement à son propre compte, accession à la propriété du logement (uniquement pilier 3a) ou distribution de fonds libres.

12. Date du paiement

Indiquer la date du paiement, du virement, de l'inscription au crédit ou de la compensation en format JJ.MM.AAAA.

13. Prestation en capital payée

Indiquer le montant de la prestation en capital payée.

14. Montants non déclarés versés précédemment

Indiquer le total des montants crédités et versés avant l'échéance de la prestation et non déclarés jusqu'à présent ou qui a été imputés à l'échéance (p. ex. prêts).

15. Prestation brute

Le montant brut de la prestation est toujours déterminant pour l'impôt, c'est-à-dire y compris les parts d'excédents, les suppléments, etc.

16. Lieu et date

Indiquer le lieu d'établissement de la déclaration (est identique au lieu à indiquer au chiffre 4) et la date d'établissement en format JJ.MM.AAAA.

17. Tél.

Indiquer le numéro de téléphone du responsable de la déclaration pour d'éventuelles demandes de précisions.

18. Certifié exact

Indiquer le nom du responsable de la déclaration.